

CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur :

RÈGLEMENT 1141-2024 FIXANT LE MONTANT MAXIMAL DE DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Je soussignée, Bernard Caouette, greffier, de la Ville de Bromont certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de :

9527

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

964

Que le nombre de demandes faites est de :

268

Que Le règlement 1141-2024 est réputés(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter.

ou

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat

À **Bromont** le **25 janvier 2024**



Signature

Greffier

Titre

Page **1** de **1**